ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE 'LA BERNARDE'

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUILLET 2021

Présents :

BARRAL Damien, BARRAL Patrick, TARGAT Christian, CEPPODOMO Frédéric, LIONS Patrice, LIONS Stéphane, LIONS Sylvain, HENRY Gérard, MICHEL Norbert, FONTANA Didier, GERMAIN Frédéric, GERMAIN François, REY Christophe, PECHMAGRE Vincent, DURIEZ Valentin, RIBERO Thierry, RIBERO Logan, MERELLA Frédéric, SPASARO David.

Absents représentés par pourvoir :

LEGIER Ludovic, MICHEL André, MICHEL Georgette, MICHEL Yoan, MICHEL Bastien, CEPPODOMO Éric, CEPPODOMO Maxime, ROUSTAN Claude, CEPPODOMO Karine, DAVID Serge.

Bilan saison 2020-2021

Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes.
 Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser
 Les éléments suivants :

- Recettes : 2876.49 €

- Solde antérieur : 16478.49 €

- Dépenses : 2490.51 €

- Livret : + 3 centimes

-Solde créditeur : 16864.5 €

- Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

Plan de chasse grand gibiers 2020/2021

- 35 sangliers ont été prélevés.
- 21 chevreuils sur 22 ont été prélevés.

- 8 chamois sur 14 ont été prélevés.
- 0 mouflon sur 1 a été prélevé.
- 1 cerf sur 2 a été prélevé.

Renouvellement du bureau.

- CEPPODOMO Frédéric, MICHEL Norbert, LIONS Patrice, GRAS Gilbert, sont Rééligibles.
- -RIBERO Thierry se présente pour intégrer le bureau.
- Après élection Mr CEPPODMO Frédéric, MICHEL Norbert, LIONS Patrice sont réélus.
- Mr RIBERO Thierry est élu.

MEMBRES DU BUREAU:

-Président : CEPPODOMO Frédéric (élu 2021)

-Vice-président : MICHEL Norbert (élu 2021)

-Secrétaire : RIBERO Thierry (élu 2021)

-Trésorier : BARRAL Patrick (élu 2019)

REY Christophe (élu en 2019), TARGAT Christian (élu en 2020), BARRAL Damien (élu en 2019), HENRY Gérard (élu en 2020), LIONS Sylvain (élu 2020), LIONS Patrice (élu en 2021), MERELLA Frédéric (élu 2020).

DECISIONS POUR LA SAISON 2020-2021

CARTES

PRIX DES CARTES (inchangés par rapport à l'année précédente)

- Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)
- ayant plus de 5 ha de terrain : 30 euros
- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire : **55 euros**

- Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant <u>plus de 50 ha</u> de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de 30 euros. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.
- Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalières sont payantes, à savoir 5 euros par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif) : 170 euros

Cartes journalières (uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre) :

16 euros par jour

- Les cartes de membres actifs seront délivrées à la mi-août. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.
- Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison.

CHASSEURS DE LA SAGNE

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 40 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagnac » restant sur la ligne de crête.

<u> ONF :</u>

- Une bague chevreuil et une bague cerf male adulte seront attribuées.
- La location des terrains s'élève à 332 €.

COMMUNAL:

CARNETS DE BATTUES ET BRACELTS CHEVREUILS:

- 4 carnets de battues seront distribués :
 - Mr MICHEL Norbert avec 7 bracelets chevreuil.
 - Mr CEPPODOMO Frédéric avec 7 bracelets chevreuil.
 - Mr LIONS Patrice avec 4 bracelets chevreuil.
 - Mr BARRAL Damien avec 4 bracelets chevreuil.
- le prélèvement du cerf est à présent réservé aux personnes inscrites sur un des 4 carnets de battue.
- 1 bracelet mis en réserve (bracelet ONF).
- La répartition des bracelets a été faite en fonction du nombre de membres actifs présents sur les carnets de battue.
- Un bilan des bracelets fermés sera fait à la fin décembre début janvier.
- 3 (2 FDC04-1 ONF) bracelets cerf sont attribués.
- Pensez à remplir correctement les carnets de battue.

-Dates ouvertures et de fermetures grand gibier :

- sanglier: 12-09-2021 au 9-01-2022 (anticipé 15-08-2021, prolongation 28-02-2022).
- -chevreuil: 12-09-2021 au 28-02-2022.
- -chamois: 12-09-2021 au 09-01-2022.
- -cerf : 12-09-2021 au 28-02-2022.
- -mouflon: 12-09-2021 au 09-01-2022.
- -lièvre : 12-09-2021 au09-01-2022.

⁻les carnets de battue seront récupérés le 28-02-2022 au soir.

CHAMOIS ET MOUFLONS:

-Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs disposant du timbre « gros gibiers ». Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.

Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation et de leur permis de chasser. L'inscription des équipes est de nouveau gratuite pour cette saison.

Les secteurs Galange et Mortis sont réunis en un seul secteur donc les rotations des équipes ne se feront plus que sur trois secteurs (Papastrou, Picogu, Galange-Mortis).

- -Mr Michel Norbert assurera le suivi des rotations ainsi que des prélèvements, ses coordonnées seront inscrites sur les pochettes de secteur, tous les groupes ayant prélevés un chamois devront le joindre par téléphone ou sms pour lui donner le secteur et le numéro du bracelet fermé.
- la rotation des équipes s'arrêtera le lundi 18 Octobre et sera remplacée par un planning libre, les journées devront être réservées auprès de Mr MICHEL Norbert.

Selon l'avancement des prélèvements au lundi 15 novembre, les équipes qui en auront déjà effectué un seront de nouveau autorisées pour la réservation d'un tour.

- Les équipes qui remplissent mal le constat et/ou qui le déposent au-delà de 24 h dans la boite seront exclues des rotations la saison suivante.
- -Pour le mouflon, le jour de chasse, l'équipe s'inscrira sur le tableau à Ubraye en indiquant son n° de téléphone. <u>Le bracelet sera pris uniquement la journée.</u>
- 14 bracelets chamois sont attribués et répartis sur les secteurs UG21 et UG23

PERDREAUX:

 -La chasse aux perdreaux est autorisée sur la commune pour les membres actifs uniquement. -Des demandes pour sortir de la zone (réserve bartavelle) ainsi que la présentation d'un plan de réintroduction de perdreaux sont en cours.

RENARD:

 Une prime de 10 € sera attribuée au chasseur qui aura prélevé un renard sur la Commune.

CULTURES A GIBIERS:

- A l'automne et au printemps des cultures à gibier seront réalisées.

DIVERS:

- Un retour sur le prélèvement du petit gibier serait intéressant et pourrait être pris en compte selon son évolution sur notre commune.

JOURNEE DU 14 AOUT:

- Le nettoyage du chemin partant de Rouainette et se terminant au Touyet (chemin des escaliers) sera organisé et suivi par un repas frugal à Rouainette, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

 Rdv donné à Rouainette à 8h00.
- -La remise des cartes de la société de chasse ainsi que l'inscription pour le chamois se fera à la mairie d'Ubraye à 18h00.

BATTUE COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE;

- La battue communal aura lieu le samedi 25 septembre, elle regroupera l'ensemble des carnets de battue de la commune et sera la seule battue sur la commune ce jour, elle se situera dans les quartiers de LA PENNE, LE TUVERAS, LES UBRAYETTES et le début des BARRES DE LAVAL.
- Elle sera suivie d'un apéritif ainsi que d'un repas à ROUAINETTE.
- -Ce jour seul le tir du sanglier, du cerf et du renard est autorisé.
- -Le point de RDV et donné au croisement bas d'UBRAYE à 7h00

Les personnes souhaitant y participer doivent être inscrites avant le 18 septembre. Vous pouvez contacter MICHEL Norbert ou CEPPODOMO Frédéric pour l'inscription.

- La séance est levée à 12 H00.

Le Président : Fréderic CEPPODOMO

Diffusion : les membres du bureau et affichage